

C.A.R.P.A. ANJOU-MAINE
Caisse Autonome des Règlements Pécuniaires d'Avocats
Barreaux d'Angers, Laval, Le Mans et Saumur
Association loi 1901 - 1 rue Montauban - 72000 Le Mans
Tél : 02.43.81.80.81 - Fax : 02.43.81.80.82

ATTESTATION

Je soussignée, Edith FORCINAL, Présidente en exercice de la CARPA ANJOU MAINE, 1 rue Montauban - 72000 LE MANS, atteste par la présente que les services de la CARPA ANJOU MAINE ont déposé sur leur compte bancaire Maniements de Fonds - Barreau du MANS - ouvert à la BNP PARIBAS, le 26 Décembre 2023 :

- un chèque n° 8085365 d'un montant de CINQ CENTS EUROS (500 €) tiré sur le CIC OUEST émanant de la Société IRIS,
- un chèque n° 8085465 d'un montant de CINQ CENTS EUROS (500 €) tiré sur le CIC OUEST émanant de la Société FAMILIA PATRIA,
- et un chèque n° 8085263 d'un montant de CINQ CENTS EUROS (500 €) tiré sur le CIC OUEST émanant de la Société M2J

SOIT UNE SOMME TOTALE DE MILLE CINQ CENTS EUROS (1.500 €)

qui a été imputée dans un sous-compte de Maître Julie DUCANGE, du Cabinet FIDAL, Avocat au Barreau du MANS, ouvert au nom de la Société en voie de constitution « **3 P. PARTICIPATIONS** » et représentant la partie libérée du capital social de ladite Société.

Le retrait de ces fonds ne pourra être effectué que sur présentation à la CARPA du certificat du greffier du Tribunal de Commerce attestant l'immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés.

Fait pour servir et valoir ce que de droit.
LE MANS, le 26 Décembre 2023.


Edith FORCINAL
Présidente de la CARPA ANJOU MAINE



